

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1445

présenté par

M. Nogal, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17

À la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer à la référence :

« L. 309-1-1 »

la référence :

« L. 302-9-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.